



REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la simple question Chantal Weidmann Yenny –
Quand et quelles communications et mises en garde de la part du Conseil d'Etat ont été faites auprès des cabinets médicaux sur l'évolution rapide de l'épidémie du COVID-19 ?

Rappel de la simple question

Dans la revue de la Société Vaudoise de Médecine d'avril 2020, nous pouvons prendre connaissance que face à la situation se dégradant en Italie et aux premiers cas au Tessin, un médecin adressait un courrier au médecin cantonal le 26 février 2020 lui signalant le manque de matériel de protection dans les cabinets médicaux. La question du présent dépôt n'interpelle pas le Conseil d'Etat sur le manque de matériel de protection, mais bien sur la communication faite aux cabinets médicaux sur la situation préoccupante de l'épidémie du COVID-19. Si certains médecins semblent en avoir pris conscience rapidement, nous apprenons dans la même revue qu'un cabinet médical de groupe dans le Jorat a dû se mettre en quarantaine début mars sans qu'il sache s'il avait infecté des patients. Il est d'ailleurs possible que cette situation n'ait pas été unique dans le canton.

Si les centres hospitaliers se sont rapidement mis en ordre de marche, il semble qu'il y a eu un temps de retard dans certains cabinets médicaux.

Le présent dépôt pose donc la question suivante :

Quand et quelles communications et mises en garde de la part du Conseil d'Etat ont été faites auprès des cabinets médicaux sur l'évolution rapide de l'épidémie du COVID-19 ?

Réponse du Conseil d'Etat

Dès le 27 janvier 2020, des communications ont été régulièrement envoyées aux cabinets médicaux via la Société vaudoise de médecine (SVM). Elles ont consisté en informations et recommandations sur les mesures à prendre via une annonce de mise à jour du site HPCI.ch, ou de positions et de directives sous la responsabilité du médecin cantonal. Dès le début de l'épidémie, la cellule de crise du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a organisé des séances hebdomadaires d'information et d'échanges avec les partenaires du système de santé parmi lesquels se trouvaient des représentants du comité de la Société vaudoise de médecine, du groupement de la SVM, mais aussi des médecins du CHUV, de UNISANTÉ et des médecins responsables des hôpitaux. Après l'annonce du semi confinement, ces séances ont été organisées par vidéoconférence.

Plus récemment, la cheffe du Département de la santé et de l'action sociale a mis sur pied une réunion bimensuelle des directions des faïtières des domaines sanitaire et social. Le président et le secrétaire général de la SVM ont participé à ces séances.

En parallèle, le médecin cantonal a eu de nombreux entretiens téléphoniques avec le président de la SVM.

En conclusion, durant toute cette crise, les services du DSAS ont mis très régulièrement à disposition du corps médical les informations utiles à la prise en charge des patients. Les contacts permanents avec la SVM ont permis également des retours sur ce que les médecins vivaient sur le terrain. Ces retours ont été utiles pour la conduite de la crise au niveau cantonal.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 1^{er} juillet 2020.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean